

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Conformément à l'**article L 2313-1 du CGCT**, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

Présentation du Compte Financier Unique 2024

1. La section de fonctionnement : DEPENSES

Le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 est marqué par une hausse des **dépenses réelles de fonctionnement** de 13 % (Total : 1 514 614,42 €).

La hausse des charges de personnel est légère : 3.8 % (chapitre 012). Elle résulte de l'évolution des carrières des agents.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont nettement augmenté compte-tenu du contexte économique (+38 %) : notamment avec les comptes 60612 et 60618 relatifs aux dépenses d'électricité et de gaz qui ont presque doublé. La commune a également fait le choix de louer les équipements informatiques et techniques plutôt que réinvestir dans de nouveaux matériels.

Les autres dépenses ont suivi les cours de l'inflation.

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) et les charges financières (intérêts d'emprunts) (chapitre 66) diminuent sensiblement.

Aucune charge exceptionnelle (chapitre 67) n'a été inscrite en 2024.

2. La section de fonctionnement : RECETTES

Les **recettes réelles de fonctionnement** de l'année 2024 sont en légère hausse de + 1.4 % (Total : 1 530 291.27 €).

Les recettes résultant des impôts et autres taxes sont relativement stables voire en légère hausse. Tout comme les produits en provenance des taxes foncières.

Les dotations, subventions et participations sont en légère augmentation. Les dépenses d'investissement de 2023 ayant augmenté, la récupération de la TVA sur ces dépenses a été multipliée par 5 par rapport à 2023.

Les autres produits de gestion courante sont particulièrement bas en raison des travaux à la salle des fêtes, qui limitent les locations.

93 % des recettes proviennent des impôts locaux et des dotations de l'État.

3. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 16 898 €. Elle devrait au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette est forcément négative cette année.

Sans recettes et dépenses d'ordre, le résultat de fonctionnement 2024, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, s'élève également à 15 676,85 €.

4. La section d'investissement : DEPENSES

Les principales réalisations sont la réhabilitation de la salle des fêtes du Château, et la construction de la salle de musique. La commune a également investi dans l'achat de matériels techniques, le remplacement de la chaudière de la salle de l'Etoile et un nouveau lave-vaisselle pour la cantine.

Les travaux de voirie prévus pour la rue Sadi Carnot n'ont pas pu débuter. Toutefois, ils sont reportés en 2025.

Le capital de la dette remboursé s'élève à 640 406.48 €.

5. La section d'investissement : RECETTES

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres, l'emprunt et des subventions d'investissement.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 a intégralement été reporté à la section d'investissement (compte 1068), constituant une recette de 10 833.45 €.

Le Fonds de compensation de la TVA, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023, s'élève à 177 086,49 €.

Les subventions perçues s'élèvent à 20 000 €, il s'agit des Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis. Sachant que les soldes de subventions attendus ont été versés début 2025, le résultat de la section d'investissement, qui est la

différence entre les recettes et les dépenses, est forcément déficitaire au 31 décembre 2024, pour un montant de 577 390,47 €.

6. Résultats 2024

Avec 117 021.61 € inscrits en dépenses restant à réaliser, et 434 301.73 € inscrits en recettes restant à réaliser en 2025, les résultats de clôture corrigés permettent de conserver **un résultat global** de l'exercice pour les deux sections **excédentaire**.

Ce résultat cumulé positif **de 406 628.67 €** sera inscrit au 002 des recettes de fonctionnement du BP 2025.

Le besoin minimum de la section d'investissement à inscrire au compte 1068 des recettes s'élève à 270 943.80 €.

Fait à Walincourt-Selvigny le 31 mars 2025.

Le Maire,

Jérôme MELI.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>